



**Comité unique de programmation du Pays de Brest
du 17 novembre 2015
Compte-rendu**

Membres présents avec voix délibérative :

<u>Élus</u>	<u>Représentants privés</u>
<p>Laurence FORTIN, conseillère régionale référente André TALARMIN, 1^{ier} Vice-Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest Christian CALVEZ, Président de la CC du Pays des Abers Frédérique BONNARD-LE FLOC'H, Vice-Présidente de Brest métropole Bernard TANGUY, Président de CC du Pays de Lesneven-Côte des Légendes Daniel MOYSAN, Président de la CC de la Presqu'île de Crozon Jean LE VIOL, Vice-Président de CC de l'Aulne Maritime</p>	<p>Guy JOURDEN, Président du conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest Evelyne LUCAS, Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest Isabelle SUDRE, Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère Jean Jacques DENIEL, Chambre d'Agriculture du Finistère Jean-Claude LEBRETON, CFE-CGC Jean-Yves PIRIOU, Eau et rivières Jean-Pierre CAROFF, personne qualifiée Hervé QUINQUIS, personne qualifiée</p>

Excusés

Viviane GODEBERT, Vice-Présidente de la CC du Pays d'Iroise
Patrick LECLERC, Président de la CC du Pays de Landerneau-Daoulas
Émilie CARIOU , ADESS

Membres avec voix consultative :

<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>
<p>Didier LE GAC, Conseiller départemental</p>	<p>Gaëlle ABILY, Conseillère régionale Pierre KARLESKIND, Conseiller régional Joël MARCHADOUR, Conseiller régional</p>

Techniciens :

Kristen LE GARS et Loic PEZENNEC, conseil régional
Mickaèle LE BARS et Thierry CANN, Pôle métropolitain du Pays de Brest
Anne-Claire GUILLOU, Conseil départemental
Laurent CHARBONNIER, CCI de Brest

Vérification du Quorum

Quorum : Atteint

Le CUP est composé de 18 membres (9 représentants élus et 9 représentants de la société civile).

Pour atteindre quorum, il faut :

- La présence de la moitié des membres, soit 9 membres.

C'est le cas avec 15 membres votants.

Laurence FORTIN informe les membres du CUP d'un ajustement d'opération. En effet, le projet de rénovation et d'extension de la salle polyvalente de Saint-Ségal, présenté au CUP du 30 juin 2015 a fait l'objet d'une instruction, suite au dépôt du dossier de demande de subvention, et est programmé à la Commission Permanente du Conseil Régional du 19 novembre 2015, pour un montant de 57 724 € et non de 64 392 €, montant proposé en CUP. Le montant définitif correspond à 10% des dépenses réellement présentées.

Un courrier co-signé du Préfet de Région et du Président du Conseil régional a été adressé aux Présidents des Pays et des Conseils de développement pour informer de l'examen des projets du volet territorial du CPER (Crédit État-FNADT) au sein des comités uniques de programmation à partir du 1^{er} janvier 2016.

	Crédits régionaux 2014-2016 (dotation)	Crédits restant à mobiliser suite aux précédents CUP	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
Axe priorités de développement	10 275 740 €	8 522 209€		
PRIORITE 1 : Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest	3 150 000€	2 907 985 €	0 €	2 907 985 €
PRIORITE 2 : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale	2 800 000 €	2 468 684 €	228 000 €	2 240 684 €
PRIORITE 3 : Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire	4 325 740 €	3 145 540€	371 091 €	2 774449€
Axe services collectifs essentiels	2 568 935 €	2 057 695 *€	100 000 €	1 957 695 €
TOTAL DOTATION	12 844 675 €	10 579 904 €	699 091 €	9880813€

*[Montant incluant le reliquat du projet de Saint-Ségala : 6 668 €]

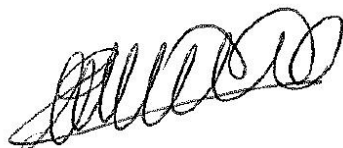
- Au delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

Projet - Maître d'ouvrage	Axe / Priorité du contrat Fiches actions	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP	Subvention du Département
Plan d'action mobilité durable 2015-2016 - Brest métropole	3 - Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire 3.1 Accompagner les projets facilitant la mobilité durable	Avis favorable à l'unanimité Frédérique BONNARD LE FLOCH ne prend pas part au vote	Région : 298 486 € (soit 20 %)/1 492 430,95 €	Subvention du Département non sollicitée
Extension et restructuration de l'école Pauline Kergomard - Commune de Guilers	Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité avec réserve	Région : 100 000 € (soit 10 % plafonné à 100 000 € si montant des dépenses > 1 000 000 €)/1 150 556€	Subvention du Département proposée en CP du 1 ^{er} trimestre 2016 : 60 000 €
Travaux de réaménagement des abords des logements sociaux du quartier de Voas Glaz - Landerneau	3 - Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire 3.4 Accompagner les projets d'aménagements urbains durables	Avis favorable à l'unanimité	Région : 72 605 € (soit 20 %)/363 028 €	Subvention du Département obtenue : 75 249 €
Création d'un pôle d'activité économique tertiaire - CC Pays d'Iroise	2 - Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale	Avis favorable à l'unanimité avec réserves André TALARMIN ne prend pas part au vote	Région : 228 000 € (soit 20 %)/ 1 140 000 €	Subvention du Département sollicitée

	2.4 Créer les conditions favorables à la création, reprise et au développement des entreprises			
--	--	--	--	--

Les fiches-projets rédigées à l'issue du CUP sont contractuelles et annexées à ce présent document, les dossiers de demande de subvention devront être conformes au contenu des fiches-projets.

André TALARMIN
1^{ier} Vice -Président du Pays Brest



Laurence FORTIN
Conseillère régionale référente



